

Réussir la création de votre SCI familiale : le parcours complet

La rédaction des statuts : les fondations

- Définir l'objet social, la dénomination sociale et le siège social.
- Fixer le montant du capital social (apports en numéraire ou en nature) et la durée de la société (maximum 99 ans).
- Nommer un gérant (personne physique ou morale, associé ou non) et définir précisément ses pouvoirs.
- Faire dater et signer les statuts par tous les associés.
- Apposer la mention manuscrite 'lu et approuvé' avant chaque signature.

Formalités de constitution et capital

- Déposer le capital social sur un compte bloqué (banque, notaire ou Caisse des dépôts et consignations).
- Publier un avis de constitution dans un support habilité à recevoir des annonces légales (SHAL) du département du siège social.
- Enregistrer les statuts auprès du Service des impôts des entreprises (SIE) si l'acte est sous seing privé (formulaire n°2759 pour les apports immobiliers).

Immatriculation officielle

- Effectuer l'immatriculation exclusivement en ligne via le guichet unique des entreprises géré par l'INPI.
- Constituer le dossier avec : attestation de dépôt des fonds, statuts signés, attestation de parution de l'annonce légale et déclaration des bénéficiaires effectifs (DBE).
- Obtenir le numéro SIREN via le Registre national des entreprises (RNE) pour finaliser l'ouverture du compte bancaire.

Organisation et pérennité

- Rédiger une convention de gestion ou un règlement intérieur pour organiser les relations entre associés.
- Veiller à la mise à jour régulière des registres de la société.
- Conserver précieusement tous les documents originaux de constitution pour la vie juridique de la SCI.